



**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE
Département des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
AG**

ARRÊTE

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME HANNA CANET REDACTEUR TERRITORIAL CHEFFE DE SERVICE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122.19,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Mme Cécile HELLE, en qualité de Maire de la Ville d'AVIGNON,
- **VU** la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- **VU** l'arrêté du 15 septembre 2020 portant recrutement de Madame Hanna CANET dans le grade de Rédacteur territorial,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Hanna CANET, Rédacteur territorial, Cheffe de service, pour tous actes, courriers ci-dessous énumérés relevant de la compétence de chaque direction au sein du Département des Finances.

- Les bordereaux de mandats de dépenses et recettes et pièces justificatives,
- Toutes pièces comptables en dépenses comme en recettes,
- Les ordres de mission ponctuels,
- Les courriers de transmission de documents, de demandes de pièces ou d'information.
- Les demandes de tirage et de remboursement sur les lignes de trésorerie et sur les crédits revolving.

Article 2 : L'ordonnateur délègue à Mme Hanna CANET, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, la signature des bons de commande inférieurs à 4.000 € H.T. et de toutes les autres pièces comptables dans les domaines de sa compétence au sein du Département des Finances.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant Madame le Maire d'Avignon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères 30 000 NIMES dans les mêmes conditions de délai. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'AVIGNON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AVIGNON, le 11 octobre 2023
Le Maire,
Cécile HELLE



Pour ampliation,

Agnès GAGLIARDI
Attaché Territorial



Parvenu en Préfecture le : 18 OCT. 2023
Affiché le : 18 OCTOBRE 2023

Notifié le : 18/10/2023
Signature :

